

Juillet 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

DIX-NEUVIÈME SESSION

TROISIÈME SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

WINDHOEK, RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE
30 septembre - 4 octobre 2013

**Thème: Développement des secteurs forestier et de la faune sauvage pour
une contribution effective à la sécurité alimentaire et au développement
d'une économie verte en Afrique**

**DÉFINITION DU PROGRAMME-CADRE DE LA FAO SUR LA GES-
TION DES FEUX DE FORÊTS, GESTION DES RISQUES RELATIFS
AUX INCENDIES DE FORÊTS AU NIVEAU DU PAYSAGE ET
AMÉLIORATION DE LA COORDINATION INTERINSTITUTIONS**

Note du Secrétariat

Résumé

- Le Programme de gestion des feux de la FAO illustre l'approche intégrée de la gestion des feux de végétation dans le cadre de l'ensemble des affectations des terres. En conséquence, le Département des forêts ainsi que toutes les autres unités (telles que les Départements de la Gestion des ressources naturelles et de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs et le Bureau juridique) appuient la gestion des feux tandis que le Département des forêts assure la coordination des activités. Cette approche est également intégrée dans le sens qu'elle ne se focalise pas uniquement sur la suppression mais aussi sur la prévention, le suivi, la préparation et la restauration. Le Programme Cadre « Smart Fire » : Gestion des paysages et des feux dans un climat en changement (le Programme-Cadre) tente de renforcer le Programme de la FAO dans ce domaine.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA CFFSA ET ACTIVITÉS RÉGIONALES RELATIVES AU PROGRAMME DE GESTION DES FEUX DE LA FAO

1. Au cours de la dernière Session, les membres de la Commission ont partagé des informations sur les bonnes pratiques impliquant la participation des communautés à la gestion des feux et ont souligné qu'il faudra donner la préférence aux approches proactives plutôt qu'aux approches répressives. Les interventions de prévention et de lutte contre les feux de végétation doivent inclure les méthodes traditionnelles simples et les activités de création de revenus basées sur l'agriculture et l'aménagement du paysage (par exemple l'apiculture et les plantations d'arbres fruitiers). Les projets de la FAO dans le bassin versant du Fouta Djallon, en Tanzanie dans le Bassin de Kagera, et en Syrie, basent leurs interventions de gestion des feux sur la reconnaissance des savoirs et de la gestion traditionnels en matière de feux de végétation.
2. Les pays ont exprimé le besoin d'échanger des informations sur les bonnes pratiques aux niveaux national, régional et international. Depuis la dernière Session, la FAO a organisé un atelier régional (2012, Arusha en Tanzanie) et mondial (2012, Siège de la FAO à Rome) sur les bonnes pratiques de gestion communautaire de la prévention des feux comme première étape dans l'élaboration de directives régionales et globales.
3. La Commission a également appuyé l'établissement d'un Fonds fiduciaire multidonateurs à la FAO pour mieux répondre aux demandes croissantes et changeantes dans le contexte de la gestion des feux. La proposition a maintenant été approuvée par la FAO comme Programme Cadre. Une analyse des demandes du CPF et des pays révèle qu'il faudra accorder la priorité à l'Afrique de l'ouest et à l'Afrique australe dans le cadre de ce programme.
4. La Commission a demandé à la FAO d'aider les Membres à formuler des stratégies, politiques et plans d'action nationaux sur la base de la participation multisectorielle des parties prenantes dans une approche intégrée de gestion des paysages. En association avec une approche de participation communautaire, cette approche a été utilisée et continue de l'être dans les projets de la FAO en Tanzanie, au Swaziland, dans le Bassin de Kagera (Tanzanie et Zambie) et dans le bassin versant du Fouta Djallon (Afrique de l'ouest). Les interventions du projet en Tanzanie sur la gestion des feux ont été complétées et les rapports finaux sont en cours de préparation. L'Initiative de la Grande muraille verte pourrait constituer une autre opportunité d'intégrer la gestion des feux dans une approche élargie d'aménagement du paysage.
5. Avec l'appui du GIZ (Allemagne), le Centre commun de recherche de l'UE à Ispra, Silva Mediterranea et la FAO, trois pays de l'Afrique du nord (Maroc, Tunisie, Algérie) et un du Proche Orient (Liban) ont été inclus dans le Système européen d'information sur les feux de forêts. Cette inclusion comprend une formation sur l'investigation des causes des feux et l'élaboration de bases de données nationales sur les feux. Une meilleure compréhension des causes et de l'histoire des feux devrait finalement déboucher sur une meilleure prévention.
6. Un projet régional financé par le Fonds français pour l'environnement mondial avec une composante axée sur les questions du mécanisme REDD+ en Algérie, au Maroc et en Tunisie, met l'accent sur l'importance des mesures de prévention des feux, sur l'atténuation du changement climatique notamment en Algérie où chaque année 50 000 à 80 000 hectares brûlent durant la période estivale.
7. Au Maroc, un projet de la FAO financé par le Maroc sur la mise en œuvre des politiques forestières élabore des systèmes d'alerte précoce pour les régions du pays sujettes aux incendies.
8. Des projets aux composantes de gestion des feux sont en filière pour le Bassin du Fouta Djallon (deuxième phase FEM-5), le Zimbabwe (Développement de la foresterie y compris la Gestion des feux) et la Gambie (proposition du FEM concernant la foresterie communautaire y compris la Gestion communautaire de la prévention des feux).
9. La FAO a été conviée à participer à l'Atelier régional de la SADC pour les parties prenantes de la foresterie en Afrique du sud (2013) organisé par le Secrétariat de la SADC avec l'appui du GIZ (Allemagne) et la JICA (Japon). À l'issue de l'atelier des recommandations ont été formulées pour

l'appui de la JICA à la stratégie forestière de la SADC, les programmes de gestion des feux de la SADC et du REDD+. Sur la base des résultats, la JICA a développé une proposition de programme à discuter avec la SADC et à présenter lors de la réunion des donateurs à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique tenue en juin 2013.

10. Au cours de cette réunion, le Secrétariat de la SADC a demandé à la FAO d'apporter son aide pour la mise en œuvre de la composante Gestion communautaire de la prévention des feux du Programme de gestion des feux de la SADC élaboré en 2010 à Maputo au Mozambique. Cette aide rentre dans le contexte du Programme-cadre « Smart Fire » et la FAO attend la demande officielle du Secrétariat de la SADC.

11. Cette année, la FAO a initié le pilotage d'initiatives régionales pour chacun des Objectifs stratégiques. Pour l'Afrique, l'Objectif stratégique 5 qui est de Renforcer la résilience des moyens d'existence aux menaces et aux crises, est dans sa phase pilote dans la région de la Corne d'Afrique et au Sahel. Quoique la gestion des feux corresponde à cet objectif stratégique, aucune activité spécifique n'a été incluse dans la phase pilote. Les pays sont exhortés à établir des liens entre cette initiative régionale et la question de la gestion des feux.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-ET UNIÈME SESSION DU COMITÉ DES FORÊTS ET DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES FEUX À L'ÉCHELLE MONDIALE

12. Le Comité a demandé à la FAO de renforcer le programme de gestion des feux de la FAO à travers une mobilisation active de l'appui financier pour la proposition du Fonds fiduciaire multidonateurs désormais dénommé Programme-cadre 'Smart Fire'. Ce Programme sera essentiellement inclus dans le nouvel Objectif stratégique 5 de la FAO (OS5) : Améliorer la résilience des moyens d'existence aux menaces et aux crises. En tant que tel, ce programme fera partie des efforts de mobilisation du financement du Département des forêts et de l'équipe centrale de l'Objectif stratégique.

13. Le nouveau cycle du FEM-6 qui débutera en juin 2014 a inclus comme domaine d'intervention la Réduction des risques de catastrophe et la Gestion des feux. Entre-temps, un travail préparatoire a déjà commencé à produire de bonnes propositions et la FAO prévoit initier des discussions avec les pays et les régions intéressés. Dans le but de renforcer le programme, il est également prévu d'engager des contacts plus intensifs avec les pays donateurs plus tard au cours de cette année.

14. En outre, le Comité a demandé à la FAO de proposer un mécanisme de coordination entre les divers agences et programmes de l'ONU qui concernent des thèmes liés à la gestion des feux en utilisant pleinement ses avantages comparatifs et en évitant les chevauchements avec les activités des autres institutions telles que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (SIPC) et l'Observatoire mondial des incendies (GFMC). Des discussions ont été initiées avec la SIPC sur cette question pour la mise en œuvre de cette décision et des progrès et résultats plus tangibles sont attendus pour l'année prochaine.

15. Le Comité (COFO) a qualifié les feux de forêts de source principale de gaz à effet de serre (GES) et a appelé les pays à inclure la gestion des feux dans leurs programmes de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Le Programme-cadre 'Smart Fire' comporte un pilier relatif aux questions émergentes telles que le changement climatique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce pilier, la FAO a débuté un projet à Kalimantan en Indonésie, financé à travers les fonds du REDD provenant de la Norvège afin de réduire les émissions en remplaçant le brûlis par d'autres méthodes agricoles dans les marais et leurs environs, et en empêchant les feux de forêt dans les plantations de caoutchouc appartenant aux communautés. La récente Conférence internationale sur les incendies de forêt tenue en Afrique du sud en 2011 a également recommandé d'accroître l'attention accordée aux alternatives à la pratique du brûlis.

16. La Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé à la FAO de mettre à jour les statistiques régionales sur les feux de forêt. La prochaine Évaluation des ressources forestières mondiales pour 2015 inclura les tendances de l'incidence des feux et les zones sujettes aux incendies au fil des 12 dernières années telles que mesurées à partir des données satellitaires. Cette analyse fournira des informations sur la superficie totale brûlée et sur la superficie forestière brûlée.

Les données seront mises à la disposition des pays pour examen dans le cadre du processus de rapport de FRA 2015.

17. Depuis la dernière session du COFO, des projets relatifs à la gestion des feux ont été finalisés en Syrie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. À l'extérieur du continent africain, des projets sur la gestion intégrée des feux ou des projets ayant une composante sur la gestion des feux, ont été initiés ou sont en cours au Chili et en Indonésie.

18. Finalement, le Comité a demandé à la FAO de formuler, en partenariat avec d'autres institutions compétentes et sur la base des Directives volontaires sur la lutte contre les feux, une série d'outils internationaux d'orientation pour la gestion des risques associés aux feux incontrôlés au niveau du paysage, y compris les questions relatives aux incendies au niveau transfrontalier. Prenant en compte les autres activités en cours, deux thèmes initiaux ont été sélectionnés pour appliquer cette décision. La première est l'élaboration de Directives communautaires de gestion des feux pour les Agents de District et les ONG. Une réunion initiale a eu lieu avec les experts mondiaux à la fin de 2012 pour définir le plan et le focus de cet outil. Il est prévu que les directives soient finalisées et lancées lors de la Conférence internationale sur les incendies de forêt en 2015 en République de Corée. Les directives seront basées sur les expériences positives sur le terrain et seront préparées avec l'appui des experts provenant de toutes les régions du monde qui contribueront également au processus de revue.

AUTRES DÉVELOPPEMENTS

19. Au niveau du Siège, l'essentiel des ressources humaines dans le secteur de la gestion des feux a désormais été assigné à la formulation de l'Objectif stratégique 5 de la FAO : Améliorer la résilience des moyens d'existence aux menaces et aux crises. Bien qu'à court terme cette mesure restreigne les efforts du programme actuel de gestion des feux, à moyen et long termes, elle aidera tant le programme (aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national) que le Département des forêts en général, à s'impliquer également dans cet objectif stratégique. Toutefois, dans la mesure où la contribution à l'équipe centrale de l'OS5 sera une tâche à long terme, des ressources humaines supplémentaires seront nécessaires dans le domaine de la gestion des feux afin de maintenir l'appui aux agents (sous-)régionaux et nationaux et aux projets.

20. La FAO est très activement engagée dans la préparation de la prochaine Conférence internationale sur la gestion des feux en 2015 en République de Corée. Comme ce fut le cas durant la dernière Conférence en 2011 en Afrique du sud, le Département des forêts encouragera encore une fois une forte participation de l'Afrique et plaidera pour un programme reflétant la Gestion intégrée des feux, y compris une approche de gestion communautaire des feux.

POINTS À CONSIDÉRER/DISCUETER

21. Les feux de végétation et de forêts sont une préoccupation constante pour les pays d'Afrique. Il est raisonnable de s'attendre à ce que le changement climatique annoncé augmente l'intensité et la fréquence des feux incontrôlés. Cette situation contribuera à une émission accrue des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La Commission pourrait envisager de :

- Discuter du risque croissant causé par les feux de forêt incontrôlés dans la région et des mesures potentielles pour lutter contre ce phénomène, par exemple à travers une coopération intrarégionale accrue ainsi que grâce aux liens étroits de la gestion des feux dans les initiatives relatives au changement climatique;
- Charger la FAO d'identifier des ressources financières et humaines supplémentaires;
- Proposer que les investissements dans le mécanisme REDD+ et les autres initiatives relatives au changement climatique incluent une composante sur la gestion des feux;
- Faciliter la collaboration sud-sud tant à l'intérieur de l'Afrique qu'avec les autres régions du monde, afin d'appuyer et de mettre en œuvre les projets sur la gestion des feux.

22. La Commission pourrait également envisager de discuter des moyens et opportunités d'inclure la gestion des incendies de forêt dans une approche élargie des paysages.

23. Les membres de la Commission pourraient envisager de proposer des thèmes pour le programme de la prochaine Conférence internationale sur la gestion des incendies de forêt.